

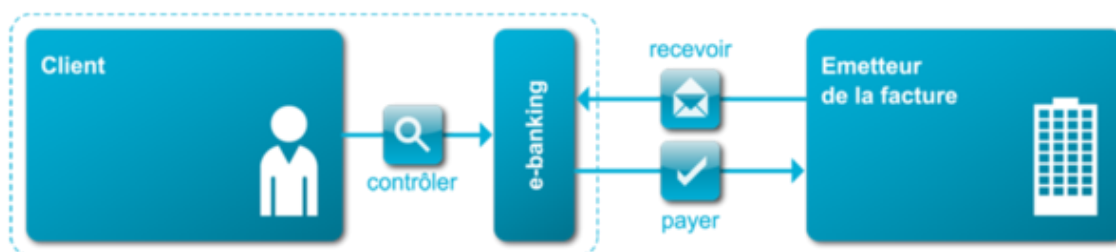
Votre dernière facture papier ? Enregistrez-vous dès maintenant pour l'e-facture !

A quoi ça sert ?

Grâce à l'e-facture, vous recevez vos factures là où vous les payez – directement dans votre e-banking et en quelques clics. Cela vous fait non seulement gagner du temps, mais en plus c'est simple, écologique et gratuit. La saisie manuelle du numéro de référence, du montant facturé et du numéro de compte à créditer n'est plus nécessaire. Le risque d'erreur est supprimé.

Comment ça fonctionne

Au lieu de vous parvenir par courrier, l'e-facture vous est directement adressée par l'intermédiaire de votre partenaire financier, banque ou poste, dans la liste des factures à payer sur votre e-banking. Contrairement à un prélèvement direct de type LSV, vous pouvez contrôler votre facture, l'enregistrer ou l'imprimer, choisir la date de son paiement, voire la refuser en cas d'inexactitude.



L'e-facture est aussi sûre que votre e-banking.

Comment s'inscrire

En trois étapes rapides, vous pouvez, si vous le souhaitez, recevoir les factures de la Ville en format électronique sécurisé. Connectez-vous à votre e-banking, activez le service en cliquant sur le menu « e-facture », enregistrez-vous pour les factures émises par la Ville de Neuchâtel.

Quelles factures ?

Les factures émises par la Ville seront progressivement mises à disposition en format électronique dans les mois à venir.